



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 20/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 18
Nombre de suffrages : 19
Date de convocation
16/03/2026
Date d'affichage
16/03/2026
VOTE : Adoptée à l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

Etaient présents :

M. BETHUNE Christian, Mme BONNET Lucie, M. COLLOMBET Cyril, Mme COMBEDIMANCHE Lucie, Mme DESBOS-THEURET Jessica, M. DEWISE Michaël, M. DEWISE Stéphane, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GUILLAUME Kévin, Mme HEBRARD Magali, Mme LIONNETON Leslie, M. MATA-VERSET Michaël, M. PACCOUD François, Mme PRAS Aurélie, Mme SAHMAN Virginie, M. SOUCHE Pascal, Mme VACHER Marion, M. VERCASSON Christophe

Procuration(s) :

Mme DE TORRES Carole donne pouvoir à Mme SAHMAN Virginie

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DE TORRES Carole

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. COLLOMBET Cyril

Numéro interne de l'acte : 2026-18

Objet : FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Madame la Maire expose :

VU l'article R.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS en respectant le principe de parité.

Le Conseil Municipal,
Madame la Maire entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : De fixer à 17 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- La Maire, Présidente de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 8 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 8 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance
M. COLLOMBET Cyril

La Maire,
Mme Magali HEBRARD

